

2 février 2020

**A Monsieur le Président de la
Cour Suprême du Burundi
A
Bujumbura**

**Concerne : Les défenseurs des droits de l'homme
et les journalistes en exil poursuivis dans
le dossier politique RPS 100**

**Objet : Lettre ouverte sur l'instrumentalisation de la justice Burundaise
Dans des procès politiques montés de toutes pièces pour entraver
les activités des Journalistes, des défenseurs des droits humains et des
Opposants politiques au troisième mandat.**

Monsieur le Président,

Les défenseurs des droits humains ainsi que les journalistes signataires de la présente, n'ayant pas pu trouver un avocat qui pourrait prendre le risque d'amener la présente lettre et son annexe dans vos bureaux sous peine de subir des représailles, ont jugé bon de vous transmettre à travers cette lettre ouverte un mémorandum qui dénonce l'instrumentalisation de l'appareil judiciaire dont vous êtes sensé être le représentant, dans la répression des opposants réels ou supposés.

A travers le mémorandum susvisé, nous sommes revenus sur le contexte de la naissance de ce procès RPS 100 monté de toutes pièces par une justice aux ordres du pouvoir exécutif tout en démontrant l'absence de fondement des accusations fomentées pour empêcher les journalistes, les avocats des victimes et les défenseurs des droits humains de poursuivre leurs activités allant dans le sens de promouvoir le respect des droits humains et l'établissement d'un Etat de droit au Burundi.

Les personnes citées étant des réfugiés qui ont fui les crimes en cours au Burundi depuis 2015 et qui partant sont dans l'impossibilité de comparaître au moment où la répression bâtit toujours son plein, si vous avez un minimum d'indépendance, la loi recommande de mettre ce dossier au rôle général en attendant leur retour au bercail surtout qu'aucune urgence ne justifie les poursuites en ce moment.

Si par extraordinaire vous préférez poursuivre cette parodie judiciaire, l'entière responsabilité de cette violation des droits de la défense reposera à jamais sur la Cour et les magistrats fantoches qui participeront dans cette mise en scène. La justice républicaine, au lieu d'être une arme dans les mains de ceux qui dirigent, devrait être un tisserand social qui dit le droit en toute impartialité et rien que le droit.

A toutes fins utiles, nous vous demandons d'instruire ce dossier en respectant les droits de la défense et de ne pas jouer le rôle de fossoyeurs des libertés dont le pouvoir judiciaire était censé défendre en vertu de l'esprit et la lettre de l'article 60 de notre constitution.

En attendant, nous vous souhaitons prompte réception de cette lettre ouverte et du mémorandum en annexe avec espoir que vous allez vous ressaisir en refusant d'être considéré par les Burundais et la communauté internationale comme un instrument de répression qui roule selon la volonté d'un régime qui est sous une enquête de la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité qui sont commis sans que la justice Burundaise ne daigne ni enquêter ou encore moins rétribuer les responsables de ces crimes .

Si par extraordinaire vous persistez dans cette voie en condamnant aveuglement des innocents, nous ne doutons pas que le grand tribunal qui est l'histoire nous acquittera et nous réhabilitera.

Veillez agréer Monsieur le Président de la Cour suprême l'expression de nos fraternelles salutations.

Les signataires de la lettre ouverte et du Mémorandum

1. Marguerite BARANKITSE (sé)
2. Bob RUGURIKA (sé)
3. Vital NSHIMIRIMANA (sé)
4. Anne NIYUHIRE (sé)
5. Pacifique NININHAZWE (sé)
6. Innocent MUHOZI (sé)
7. Dieudonné BASHIRAHISHIZE (sé)
8. Armel NIYONGERE (sé)
9. Patrick NDUWIMANA (sé)
10. Patrick MITABARO (sé)
11. Gilbert NIYONKURU (sé)
12. Arcade HAVYARIMANA (sé)